

Conseil Communautaire du 03 Octobre 2014

VERNET LES BAINS

Procès-Verbal

Henri GUITART souhaite la bienvenue aux délégués dans sa commune.

Le Président remercie Monsieur le Maire de Vernet-les Bains pour l'installation de la salle et la qualité de l'accueil.

Le Président indique qu'il a été destinataire de plusieurs procurations et procède à l'appel des présents.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : **Christophe CAROL, Alain BOYER, Bernard MALPAS, Juliette CASES, Josette PUJOL, Serge JUANCHICH, Pascal ESPEUT, Patrice ARRO, André AMBRIGOT, José MONTESSINO, Claude ESCAPE, Arlette BIGORRE, Pierre BAZELY, Éric NIVET, Jean-Luc BLAISE, Guy CASSOLY, Babya DUBOIS, Jean-Marc PACULL, Henri SENTENAC, Vincent MIGNON, André ARGILES, Jean-Louis JALLAT, Jean CASTEX, Yves DELCOR, Elisabeth PREVOT, Antoine LLOPIS Corinne DE MOZAS, Ahmed BEKHEIRA, Anne-Marie BRUN, Géraldine BOUVIER, Gilbert COSTE, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Aurélie BONNIOL, Lionel JUBAL, Agnès ANCEAU, Julien BARAILLE, Louis VILA, Jean MAURY, Jean PAGES, Fabienne BARDON, Bernard LOUPIEN, Jean-Jacques ROUCH, Jean-Paul SANGLA, Henri GUITART, Cathy MACH, Pierre BOUSIGUE, Brigitte JALIBERT.**

ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :

Robert LAGUERRE était représenté par **Stéphane SALIES**, **Jean-Marie MAYDAT** était représenté par **Serge MANAUT**

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION **Jean-Christophe JANER** a donné procuration à **Yves DELCOR**, **Carole MIQUEL-LACARRAU** a donné procuration à **Julien BARAILLE**, **Christelle LAPASSET** a donné procuration à **Jean MAURY**.

ABSENTS EXCUSES : **Françoise FOURQUET TURREL, Sauveur CRISTOFOL, Geneviève POUGET, Guy BOBE, Huguette TEULIERE.**

Stéphane SALIES est désigné secrétaire de séance.

Le Président propose deux modifications à l'ordre du jour. Il s'agit du point 7 Finances, rajouter un point 7.4 une demande de subvention DETR ; et point 9 : l'autorisation de signer une convention pour l'installation d'une benne pour les déchets d'ameublement.

Le Président demande s'il y a d'autres points à rajouter à l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil.

Un accord unanime est donné.

1 - PV DE LA SEANCE DU 04 JUILLET 2014

Le Président, avant de demander l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 4 juillet 2014, souhaite proposer dans le cadre du développement durable, de ne plus envoyer le Conseil par courrier afin d'éviter des envois nombreux, l'utilisation de papier, de timbres... mais par internet sauf pour ceux qui souhaiteraient encore le recevoir en version papier, à la demande. Il propose aux délégués de le faire savoir à Stéphane.

Le Président demande s'il y a des observations à apporter au procès-verbal.

Jean-Luc BLAISE concernant le point Gouvernance, et le point « Règlement Intérieur », rappelle que ce n'était pas celui qui était souhaité et que le site internet n'a pas été mis à jour. La remarque avait été déjà faite.

Jean-Louis JALLAT précise qu'il a fait un dernier point et que ce règlement n'allait pas tarder à être sur le site.

Le Président soumet à l'approbation le procès-verbal du 04 juillet 2014.

Un accord unanime est donné.

Le Président souhaite communiquer deux informations. Suite à la délibération prise pour l'installation d'une champignonnière à Olette, il informe que le permis de construire sera déposé la semaine prochaine et que Mr le Maire d'Olette a signé le permis de démolir.

Julien BARAILLE indique que comme le reste du Conseil, il a été informé par voie de presse. Compte tenu de l'importance du dossier, les conseillers auraient pu être informés par mail.

Le Président dit que la presse est là pour informer le public. Les délégués communautaires ont pris connaissance de ce dossier le 04 juillet.

Julien BARAILLE demande à être informé par courriel et non pas par la presse.

Le Président rappelle que pour lui son objectif est d'accrocher au mieux cette entreprise et l'idée étant de rendre les choses plus ou moins irréversibles.

Le Président communique un second point d'information sur la trésorerie de Villefranche de Conflent. La Communauté de Communes a été destinataire, directement, d'un courrier du Directeur Départemental des Finances Publiques l'informant que la trésorerie de Villefranche de Conflent devrait fermer le 1^{er} janvier 2015. Il souhaite s'assurer auprès des maires concernés qu'ils aient eux aussi bien reçu ce courrier. Ce sujet a été évoqué en Bureau et à l'issue de celui-ci, il a été demandé à la DGFIP, par courrier en date du 28 septembre, une précision concernant les emplois budgétaires u poste de Villefranche. Il donne lecture du courrier reçu en réponse le 30 septembre 2014 confirmant que les emplois seraient tous transférés à Prades.

Pierre BAZELY, pour compléter ce que vient de dire le Président, précise qu'il a reçu un courrier ce jour, du même trésorier, qui dit faire une réunion mardi 14 octobre à Prades, au Foirail, avec tous les maires.

Fabienne BARDON explique que la plupart des maires du Canton d'Olette ont vu Monsieur GILLES et que cette réunion est proposée aussi en présence des secrétaires de mairie pour qu'au 31 décembre 2014, tout ce qui est en cours soit réglé. Il y a trois mois de retard sur la trésorerie.

Le Président demande si les maires présents souhaitent que le conseil communautaire émette un vœu, avis, une protestation de principe contre cette fermeture, ou il est considéré que l'essentiel étant que le centre, dans lequel les communes seront dorénavant traitées, dispose des moyens effectifs pour remplir sa mission.

Jean-Luc BLAISE pour compléter les propos de Fabienne BARDON, dit que Mr GILLES avait évoqué l'idée de faire durer le service jusqu'à fin janvier afin de faciliter le transfert pour les communes concernées.

Guy CASSOLY dit qu'il n'est pas concerné par la fermeture de la trésorerie de Villefranche mais précise qu'il est solidaire des maires concernés. Il serait souhaitable de faire une déclaration en conseil. Elle aurait dû être faite bien plus tôt.

Pierre BAZELY dit qu'il a eu au téléphone Mr GILLES et qu'il lui a demandé qu'avant la fin de l'année la situation de retard soit rétablie.

Fabienne BARDON dit que des renforts ont été apportés.

Le Président propose au conseil communautaire d'émettre un vœu pour protester sur le principe de la fermeture de la trésorerie et sur le maintien du service public par la nouvelle trésorerie compétente dans de bonnes conditions, ce qui suppose à minima le transfert des emplois budgétaires.

Le Président soumet ce vœu à l'approbation du conseil.

Un accord unanime est donné.

2 – ENFANCE JEUNESSE

2.1- Service de transport vers les Accueils de Loisirs Intercommunaux

Josette PUJOL précise qu'au moment de la rentrée scolaire, il n'y a pas eu de problèmes majeurs et propose de faire le point sur trois sujets : les activités, les transports et le mercredi après-midi.

En ce qui concerne les activités au niveau des TAP ou NAP (nouvelles attractivités périscolaires), ces activités sont mises en place et organisées par la communauté de communes sauf à Vernet-les Bains où ce sont les Francas qui organisent ces activités et à Los Masos où c'est la commune qui les a pris en charge.

Il n'y a pas eu de problèmes majeurs car, en amont, il y a eu une forte préparation de toutes ces activités qui sont dirigées par les animateurs de la Communauté de Communes du Conflent. Il est proposé des ateliers ludiques, de devoirs dans certaines écoles, d'autres activités comme le sport, la peinture, la création artistique. Il y a un minimum deux activités par école et suivant l'importance de l'école il peut y en avoir trois. Ces activités se déroulent après la période scolaire, c'est-à-dire aux environs de 16h15 jusqu'à 17h15 sur trois jours, le lundi, mardi et jeudi. Ces activités ne sont pas obligatoires et sont organisées par les animateurs dans un premier temps. Dans un second temps, diverses associations culturelles et sportives vont être rencontrées afin de voir ce qui peut être proposé comme autres activités.

Lors des TAP, les enfants sont nombreux, les cantines sont pleines, il y aurait entre 20 et 25 enfants par école rurale. Les enfants partent plus tôt le soir. Le TAP, jusqu'aux vacances de Toussaint, est gratuit, et deviendra payant à compter de cette date. Le tarif du TAP est entre 5 et 7 € par enfant et par mois suivant le coefficient familial.

Il persiste des problèmes au niveau des horaires des bus qui ne correspondent pas tout le temps aux différents cycles qui nous sont imposés par la réforme. Le Conseil Général ne s'est pas adapté aux horaires scolaires, mais la communauté de communes s'est adaptée aux différents horaires de ramassages. Il reste encore quelques points à négocier, mais dans l'ensemble tout est rentré dans l'ordre. Il ne peut y avoir de ramassage après la période scolaire car les bus prennent en même temps les enfants du collège et n'arrivent pas à faire la rotation. Le Conseil Général doit augmenter les rotations.

Dernier point, le mercredi. La réforme impose une période scolaire aux enfants de 9 h à 12 h, le mercredi matin. Ce jour-là, il n'y a pas de cantine. Les enfants sont gardés jusqu'à 12h30, maxi 12h45, ce qui arrange énormément les parents qui ont le temps de sortir de leur travail et de venir récupérer leurs enfants. Elle précise qu'il a été effectué une tournée dans les écoles et qu'il a été remarqué qu'il y avait, en effet, un réel besoin, concernant très peu de familles, entre 7 et 12 familles, dont les parents s'organisent pour récupérer les enfants à 12h45. A l'heure actuelle, il n'y a aucune demande de la part des parents. Sauf à Los Masos, où Monsieur le Maire a contacté le service Enfance Jeunesse pour signaler qu'il y avait un réel problème sur sa commune. Il y aurait entre 25 et 36 enfants en attente d'un accueil de loisirs sur la commune de Los Masos. La commission a réagi assez vite, les parents ont été questionnés à savoir s'ils travaillaient et s'il y avait un réel besoin. Il faut venir en aide aux enfants dont les parents travaillent, les parents se doivent de venir chercher leurs enfants. Il a été donc mis à la disposition de la commune de Los Masos un bus. Elle explique que les enfants sortent de l'école, les enfants déjeunent sur place et vers 13 heures un bus vient les chercher pour les accompagner vers les accueils de loisirs de Prades afin d'y passer l'après-midi.

Durant deux mercredis tout s'est bien passé et mercredi dernier, les parents ont manifesté devant l'école. Un certain nombre d'enfants se sont retrouvés à l'intérieur de l'école, les portes étaient fermées à clé donc les enfants n'ont pas pu être récupérés. Les parents ont clairement demandé l'installation d'un centre d'accueil en expliquant que leurs enfants ne pouvaient pas prendre le bus pour se rendre au centre de Prades. Le service Enfance Jeunesse a réagi rapidement, il faut faire la différence entre le besoin réel dans certaines communes où il faut mettre à disposition des familles un bus pour prendre en charge les enfants et la mise en place d'un centre d'accueil où il faut créer la structure, voir s'il y a assez d'enfants, voir si financièrement cela peut être réalisé. Il faut avoir conscience que cela est une porte ouverte, si la commune de Los Masos demande l'ouverture d'un centre d'accueil d'autres communes pourront en faire aussi la demande. La commission ne peut pas prendre cette décision. La mise en place de ce bus est faite sous conditions à savoir que les deux parents de l'enfant travaillent le mercredi et qu'il y ait un service minimum de 8 enfants.

Josette PUJOL propose au Conseil de mettre en place un transport le mercredi entre 12 h et 14 h pour diriger les enfants vers l'accueil de loisirs le plus proche, sous une double condition :

- Ce service sera réservé aux enfants dont les 2 parents travaillent le mercredi après-midi (ou les familles monoparentales dont le parent travaille le mercredi après-midi). Un justificatif sera demandé aux parents à l'inscription.
- Ce service sera mis en place si au minimum 8 enfants nécessitent un transport. Dans le cas d'une diminution des effectifs en dessous de 8 enfants, le service sera supprimé.

Les parents devront procéder à une inscription mensuelle auprès du service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes. Les autres enfants dont les parents ne travaillent pas peuvent aller sur les centres d'accueil de Prades, Ria ou Vernet-les Bains.

Julien BARAILLE, après avoir étudié le projet de transport des enfants vers les accueils de loisirs intercommunaux, estime anormal que l'on limite l'accès à ce service public sur le critère de l'activité professionnelle des deux parents car ainsi on discrimine les enfants des chômeurs.

Il tient à préciser que cette décision va à l'encontre du principe d'égalité devant le service public qui interdit toutes discriminations fondées sur l'activité professionnelle, il demande donc de retirer cette limitation afin que les administrés aient les mêmes droits à ce service public mis en place. Il croit que cela serait salubre de le retirer car lorsqu'on regarde ce qui est mis en place dans d'autres communes soit pour les cantines, soit pour le périscolaire, on y retrouve entre autre la mairie de Béziers qui est maintenant aux couleurs bleu Marine et il ne croit pas que le conseil communautaire souhaite fleurter avec ce genre d'idée.

Guy CASSOLY souhaite continuer sur la lancée de son collègue de Prades. Effectivement, choisir cette solution dont les parents de l'enfant travaillent, cela avait été décidé dans les cantines, ça a été retoqué, il y a eu jurisprudence la dessus. Ça a été tenté dans les transports, ça a été retoqué, et ça a fait jurisprudence. La Communauté de Communes du Conflent serait dans l'illégalité. Par contre pour le reste, il n'y voit pas d'inconvénients, si Catllar a besoin d'un centre de loisirs, si le nombre d'enfants le nécessite, pourquoi pas ? Los Masos voterait pour ici ou ailleurs. Le problème, tout de même, c'est que, et heureusement pour nous, la commune de Los Masos est en pleine extension, effectivement il y a de plus en plus d'enfants. Les premiers jours, il y en a eu 22 ou 25 et les jours d'après 17. Il trouve aberrant, inutile et dangereux de faire monter des enfants dans un bus et de les balader jusqu'à Prades. C'est contraire en fait à la sécurité des gens, pour les écologiques, il n'y a pas de développement durable mais il estime que quand 22 enfants arrivent dans un centre de loisirs où il y en a déjà 11, il trouve qu'il y a un déséquilibre. On peut faire l'inverse aussi. Par contre, les mamans sont montées au créneau, il se trouve que ce sont toujours elles. Il a entendu plusieurs fois la même réflexion, on sait d'où ça vient. Il n'y a pas d'agitateur ou d'agitatrice à la mairie de Los Masos, il tient à le dire et c'est faire offense aux mamans qui sont montées au créneau car elles l'ont décidé, seules. Et à son avis, elles ont eu raison. Comme je n'accorderais pas aux fonctionnaires territoriaux, qu'ils soient communaux ou intercommunaux, de venir dire sur un territoire d'une commune, « la mairie vous a menti », qu'un élu le fasse, il est tout à fait d'accord mais un ou une fonctionnaire territoriale ... il ne souhaite pas Monsieur le Président que ça se reproduise. Par contre, pour les transports, je le maintiens et elles ont raison. Si on met un bus effectivement, c'est une façon de faire pourrir la situation pour que les parents ne mettent pas les enfants dans le bus et il trouve qu'obliger 6 ou 10 voitures à se déplacer à Prades pour aller chercher les gamins, c'est aussi une aberration.

Le Président souhaite, si le conseil est d'accord faire œuvre de clarification. Il semble qu'il y ait deux sujets qui sont confondus. Le premier sujet, il est essentiel, c'est celui sur lequel Monsieur le Maire de Los Masos a terminé, c'est celui des centres de loisirs. Les Accueils de Loisirs fonctionnent les mercredis après-midi et les petites vacances et qu'ils sont au nombre de trois, à Prades, à Ria-Sirach et à Vernet-les Bains. Ces centres de loisirs préexistaient à la création de la communauté de communes parce que leurs maires avaient négocié des Contrats Enfance Jeunesse avec la CAF et qu'ils ont été repris dans le cadre de la compétence exercée par la communauté de communes. La question qui est posée n'est pas nouvelle, elle prend tout simplement une autre allure à cause de la réforme des rythmes scolaires. Mais la question avait été déjà posée, avant cette réforme, pour l'ouverture d'un centre périscolaire sur la commune de Los Masos. Il n'a aucune position de principe. Cette étude doit être menée en fonction des besoins exprimés par les familles et des possibilités financières de la communauté de communes. Il faut aussi regarder si les centres de loisirs existants et à proximité sont pleins ou pas, les investissements faits sur les centres existants. Il faut avoir une gestion rationnelle de l'espace. Il ne peut être fait des services partout où il y aurait des besoins. Il faut répondre aux besoins sur le territoire de la façon la plus rationnelle et efficiente possible. Ce sont les commissions Enfance Jeunesse et Finances qui doivent dire dans quelles mesures, à partir de quels critères et sur quelles bases, pour répondre aux uns et aux autres, si c'est réalisable. Il faut répondre de la manière la plus rationnelle selon les moyens disponibles. Pour 2015, il faut

prévoir une baisse de la DGF qui a pu être estimée, que le conseil des Ministres a statué, et que pour cette année il y a une perte de 45.835 €, l'année prochaine : 157.884 € et en 2016 : 269.933 € et 2017 : 381.981 € soit au total 855.636 € sur notre section de fonctionnement. Au même moment, il faudra créer obligatoirement un poste d'instructeur du droit des sols, compte tenu que l'Etat a annoncé qu'il arrêterait cette fonction et que par ailleurs, le coût de la réforme de rythmes scolaires devrait s'élever à 200.000 €/an. Ce sont des notions qu'il faut avoir en tête, afin de prendre les bonnes décisions.

Le second sujet concerne le transport « Y-a-t-il des transports organisés par la communauté de communes pour rejoindre ces centres de loisirs depuis que la communauté de communes existe ? ». Ce service n'existe pas. Il existe un mini-bus qui permet de transporter les enfants, une fois dans les centres de loisirs vers des activités extérieures, au besoin des autobus sont affrétés. La communauté de communes ne transporte aucun enfant d'aucune commune membre pour rejoindre les centres de loisirs intercommunaux. Puisque la loi est faite ainsi et ce n'est pas le cas pour les collèges et les lycées parce qu'il s'agit du service public obligatoire de l'Education Nationale et comme l'a rappelé Madame PUJOL, précédemment, il s'agit d'une compétence facultative. Il craint que la communauté de communes n'ait pas les moyens de créer un centre de loisirs sur la commune de Los Masos ou une autre commune, il affirme que la communauté de communes n'aurait aucun moyen de faire du transport.

La réforme des rythmes scolaires introduit une nouveauté par rapport à la situation qu'il vient de décrire précédemment. C'est qu'il y a école partout le mercredi matin. Ce changement vient perturber l'accès aux centres de loisirs du mercredi après-midi. Ce problème avait déjà été entrevu, cela vient perturber des parents venant de Taurinya ou de Los Masos dont les deux parents travaillent ou des familles monoparentales qui jusqu'alors déposaient leurs enfants le matin, dans le centre de loisirs le plus proche et les récupéraient le soir. Alors que maintenant, il faut déposer les enfants à leur école, choix incontournable car imposé, et les récupérer à 12 h. Il a fallu faire face au problème lié à la réforme des rythmes scolaires, il a fallu palier à celui-ci d'où le bus. Maintenant, aux dires de certains, ce serait discriminatoire selon les conditions proposées. Aucune illégalité ou discrimination n'est faite. Il rappelle qu'il s'agissait de répondre à un problème extrêmement spécifique à savoir que se passe-t-il pour rejoindre les centres de loisirs ? Une condition de seuil de 8 enfants a été mise en place, soit, car c'est le taux d'encadrement dans un autobus. Mais si certains estiment que c'est illégal ou autre, le Président annonce qu'il préférera, à ce moment-là, qu'il n'y ait pas du tout de bus mis en place.

Le sujet de fond est de savoir s'il faut ouvrir un centre de loisirs à Los Masos ou dans une autre commune. Il pense que le conseil communautaire, loin de toute démagogie, se doit d'estimer ce sujet de prêt, y compris en terme d'impact financier et qu'il faut veiller sur les structures existantes et qu'elles soient le plus remplies possible. Ces structures sont implantées là où elles sont et que cela ne relève pas de son propre chef. Ce sont les maires de l'époque qui ont su négocier un contrat Enfance Jeunesse au moment où ils ont été créés. Ce sont les trois plus grandes communes de la communauté de communes dont la population est la plus élevée, qui en ont bénéficié. Le conseil est là pour gérer avec pragmatisme, répondre au mieux aux besoins des populations mais ce n'est pas non plus jeter l'argent par les fenêtres et s'engager dans un processus extrêmement périlleux pour les finances. Il ne faut pas mettre en péril le fonctionnement de la communauté de communes. Pour répondre à la question de fond qu'a posée Monsieur le Maire de Los Masos, les commissions Enfance Jeunesse et Finances doivent s'en saisir afin de proposer des évolutions ou pas, des critères liés à l'impact puis demander à la Préfecture de nous faire connaître quels sont les critères, les modalités et autres de mise en place qui sont légaux. Ou bien le conseil décide de mettre à l'étude un service de transport intercommunautaire et de ce fait notre communauté de communes serait la première à proposer ce service.

Julien BARAILLE souhaite revenir sur la condition. Il y a deux possibilités, soit elle est enlevée et il faut y réfléchir autrement soit si elle n'est pas enlevée, il faut aller jusqu'au bout du raisonnement. C'est-à-dire connaître les parents qui ne travaillent pas le mercredi après-midi. Ce qui veut dire que ce service n'est plus disponible ni pour les chômeurs, ni pour les enseignants, ni pour les autres personnes qui ne travailleraient pas le mercredi après-midi.

Josette PUJOL demande pourquoi les enseignants.

Julien BARAILLE répond que les enseignants ne travaillent pas le mercredi après-midi. Ce qui le dérange, dans ce qui est inscrit pour l'instant, c'est que c'est franchement limite.

Le Président demande à Monsieur BARAILLE de lui proposer une solution.

Julien BARAILLE dit que s'il a bien compris le raisonnement, il faut que l'on se renseigne pour savoir ce qui est légal ou pas.

Le Président pense qu'il faudrait rajouter les personnes en recherche d'emploi.

Julien BARAILLE souhaite proposer, dans un premier temps, que ne soit votée que la condition du nombre et que pour l'autre condition, elle soit « passée à la trappe » sinon si cette condition reste, il votera contre pour quelque chose qui d'une certaine manière sera discriminatoire. D'ailleurs, il revient sur le raisonnement du Président, il a été dit que ce bus était pour répondre aux difficultés que peuvent avoir les parents qui travaillent. Donc si cette condition est enlevée cela ne doit pas normalement modifier le nombre d'enfants dans le bus.

Le Président répond que tout le monde ira prendre ce bus.

Jean MAURY souhaite s'exprimer car sa commune est citée dans cette histoire. Il confirme les propos du président concernant les efforts faits par sa commune qui a installé un centre de loisirs. Il y a un constat à faire. La commune de Ria compte 115 élèves et sur la totalité de ces élèves entre mercredi dernier et celui d'avant, il n'y a eu que 5 élèves. Inquiet de cette défection par rapport à la liste d'inscription, les parents ont été interrogés. Beaucoup d'entre eux travaillent sur Perpignan et laissent leurs enfants tôt le matin, vers 7h30 et les récupèrent à 18h30 environ. Cela fait des journées de 11 heures. Les parents ont pris d'autres dispositions pour le mercredi après-midi. Il précise que mercredi après-midi, il y a eu 5 enfants avec 2 éducateurs alors qu'il y a 115 enfants scolarisés. Il préconise soit de rapatrier ces enfants vers le centre de loisirs de Prades, soit d'arrêter ce service.

Josette PUJOL rappelle qu'en 2009, lorsque cette compétence a été prise en charge par la communauté de communes, il y a eu un travail énorme fait par la commission Enfance Jeunesse car il n'y avait pas de périscolaire dans les petites écoles et en particulier sur Los Masos. Il y a eu l'ouverture de centres d'accueil durant les grandes vacances dans les principales écoles. Il y a eu des investissements, il y a une crèche. Aujourd'hui, ils sont les victimes de leurs succès. Toute structure a ses limites, il est peut-être temps aujourd'hui de faire le bilan et de voir ce qu'il est possible de faire. Il serait judicieux de réaliser une étude, à moins que le conseil communautaire soit prêt à investir 300.000 ou 400.000 € dans cette compétence.

Jean PAGES dit qu'avec cette rentrée, les changements ont bouleversé la physionomie du mercredi. L'an dernier le centre de loisirs de Prades accueillait 60 enfants le mercredi, pour cette année, il y en a 30. Là, c'est la liberté, chômeurs ou pas, ceux qui veulent y aller y vont. C'est en toute liberté qu'ils vont au centre d'accueil. Mais les besoins sont réduits. Les

communes de Prades, Ria et Los Masos ont respectivement 400 enfants scolarisés, 115 et 80. Il pourrait être dit que les besoins d'accueil du mercredi après-midi devraient se trouver proportionnels, à peu près, dans ces communes. La physionomie de ces communes est quasi la même. Il ne faut pas confondre réalité de terrain et hypothèses de fréquentations. Le service a un recul suffisant et des statistiques de fréquentation fiables. Dans l'intérêt de l'enfant, certains font 8 à 10 heures, du lundi au vendredi, et il leur est demandé en plus d'aller en centre d'accueil le mercredi après-midi, durant le même temps. L'enfant a besoin de s'évader. Il ne faut pas mettre de l'argent là où il n'y en a pas besoin. Il évoque une troisième partie, la partie financière, il pense que la communauté de communes est allée trop loin dans le développement des accueils de loisirs. Pour le centre de Ria, vu que les besoins lui sont apparus différents, il faut que cela se passe à Prades, s'il faut supprimer une semaine d'accueil de loisirs l'été, il la fera supprimer. Il confirme être tout à fait à l'opposé de la commune de Los Masos tout en ayant une capacité d'accueil des enfants qui soit au moins égale à celle de Los Masos.

Alain BOYER entend parler de ségrégation, de savoir quels sont les parents qui travaillent ou pas, c'est une histoire de compréhension, maintenant il y a des centres de loisirs qui sembleraient en sous-effectif, il s'interroge pourquoi ne pas les ouvrir à tout le monde ?

Le Président propose que les discussions cessent et le sujet soit retiré de l'ordre du jour. Il estime que c'est nul de faire de la démagogie. Les centres de loisirs sont bien entendu accessibles à tout le monde. Il ne faut pas se laisser entraîner par la démagogie de certains à dire n'importe quoi. Les transports posent problème est retiré de l'ordre du jour et donc la délibération sur les transports. Il n'y aura plus de bus à compter de mercredi. Et le projet d'ouverture d'un centre de loisirs sera discuté en commission Enfance Jeunesse. On peut tout accepter mais de là à aller comparer au Front National ... cela s'appelle « faire de la politiciaille de bas étage ». Madame PUJOL est aussi visée que lui. Il ne faut pas exagérer, nous sommes tous pour le service public. La communauté cherche des solutions et le service public, ce n'est pas d'installer des infrastructures partout. Les centres de loisirs sont ouverts à tous. C'est précisément, parce qu'il n'y a pas jusqu'à ce jour, pour des raisons évidentes que Mr BOYER connaît, un transport généralisé, que pour répondre à un problème il a été cherché à l'assortir de conditions. Ce n'est pas possible, ça ne plait pas, c'est retiré, ce n'est pas un souci.

Josette PUJOL explique que la communauté a souhaité venir en aide aux enfants dont les parents travaillent et ne peuvent pas venir. C'est tout.

Guy CASSOLY dit qu'il regrette ce qui se passe à Ria et à Prades, et dit qu'il ne le souhaitait pas. Par contre, ce qu'il vient d'entendre, cela voudrait dire que Los Masos est à la marge des autres. C'est possible, la commune est en dehors de la nationale. Ça vient peut-être de cela. Le problème quand même, c'est qu'à Los Masos, il y a un besoin. Il y a 84 enfants, il y a encore des lotissements qui se font, cela veut dire, encore, que demain il y aura des enfants supplémentaires. On a fait cela pour conserver le village, une vie au village. Et c'est pour cette raison qu'aujourd'hui Los Masos a une population très jeune. Par contre, quand on parle des finances, il y a à Los Masos des locaux tout neufs, il n'y a rien à faire dessus. Ils sont en enfilade des écoles, clôturés, toutes les installations y sont dont l'espace agora, l'aire de jeux et en face la salle polyvalente. Il n'y a aucun frais à prévoir et éventuellement un ou deux éducateurs. Ce qui coûte financièrement de plus, c'est le transport.

Josette PUJOL tient à préciser à Guy CASSOLY que s'il y a un agospacespace sur sa commune, il faut remercier la communauté.

Guy CASSOLY dit avoir fait le commentaire là-dessus et qu'il ne veut plus d'attaque.

Josette PUJOL rappelle que l'Etat donne un fonds d'amorçage aux communes, une aide financière par enfant scolarisé. Elle dit que la commune de Los Masos s'en sert pour le TAP, car elle rappelle que Guy CASSOLY considère ne pas être communauté de communes. Elle fait remarquer à Guy CASSOLY que cet argent peut lui servir, aussi, à organiser le mercredi, et précise que Los Masos touche davantage que le reste des autres communes.

Guy CASSOLY dit que Josette PUJOL a tout à fait raison. A la différence, quand même que, l'argent d'amorçage de l'Etat, est accordé à celui qui a la compétence Enfance Jeunesse.

Jean-Louis JALLAT répond que c'est faux, ce sont les communes qui reçoivent ce fonds d'amorçage.

Guy CASSOLY signale que la CAF rembourse 0.50 centimes d'euros par enfants et par heure pour les TAP et que la commune de Los Masos ne récupère pas. Il ne l'a pas demandé. Si il y en a qui ont travaillé pour avoir des centres de loisirs, il y en a d'autres aussi qui ont travaillé ; les finances de la CAF étaient déjà utilisées pour tous ces centres de loisirs et la commune de Los Masos n'a jamais pu avoir de l'argent de la CAF à ce niveau. Et malgré cela, en 1983, pour éviter que les gosses partent de Los Masos, la commune a créé une cantine et une garderie, sans aucun financement de la CAF. Aujourd'hui les 84 enfants de Los Masos amènent un financement de la CAF à la communauté de communes. Il faut le dire.

Pascal ESPEUT aimerait relever, suite au débat, un constat. Il a pu être constaté que dans des endroits, il y a un sous-effectif et inversement. Il s'interroge et aimerait savoir s'il n'y a pas possibilité d'équilibrer ce problème. Il faut prendre en compte la réalité du terrain qui fait qu'à l'heure actuelle, la commune de Los Masos ait une plus grosse demande que d'autres communes. En réalité ce qui compte, c'est la demande, et éviter que de enfants se déplacent en bus ou des parents car nous sommes au plus proche de la demande, ce serait quelque chose de positif.

Josette PUJOL rappelle que c'est ce qui a été proposé précédemment « faire une pause et mettre tout à plat ».

Le Président précise que la communauté de communes n'a pas indiqué qu'elle était défavorable. Il y a 3 communes qui ont fait cet investissement, qu'il y a des normes à respecter. Les centres de loisirs existants ont été modernisés, il en a un programmé sur Vernet-les Bains. Il faut qu'il y ait dans cette réflexion aussi l'amortissement de ces investissements qui rentre en ligne de compte, les besoins peuvent évoluer, fluctuer, il faut avoir des structures pérennes. Il y a du bon sens dans les propos de Pascal ESPEUT mais la mise en œuvre est beaucoup moins simple. Il faut encore une fois que la commission Enfance Jeunesse l'étudie au vue des chiffres réels.

Julien BARAILLE souhaite apporter une précision. Il dit ne pas aimer que l'on essaye de lui faire dire ce qu'il n'a pas dit. Il dit avoir été très clair. Le problème ne se situe pas dans les accueils périscolaires mais tout simplement sur les transports. Le problème se pose sur la condition 1. Si vous souhaitez, parce que vous ne voulez pas mettre entre parenthèses cette condition, le temps de l'étudier, si vous souhaitez supprimer la totalité du transport, c'est de votre responsabilité mais n'allez pas faire croire que c'est parce que nous souhaitons sauvegarder des principes républicains et pour cela supprimer ce transport.

Alain BOYER dit qu'il faudrait retravailler ce point, il y a des besoins très lourds et régler le problème assez vite. Les animateurs pourraient être déplacés vers les centres d'accueils où il y a affluence.

Mr Pierre BAZELY pense que l'on se repose les mêmes questions. Il faut se questionner sur le rôle de la communauté de communes par rapport à l'accueil des enfants en centre de loisirs, que souhaitons-nous faire de ces centres de loisirs ? Il est question aussi de projet pédagogique, est-ce que nous sommes sur une simple solution de garde d'enfant ? Il faut se poser les bonnes questions. Si des choses doivent être mises en place, elles doivent l'être avec les règles qui sont les mêmes partout. La question est de savoir si c'est à la communauté de communes de tout faire ou pas, en tout cas pas les transports, il en convient.

Le Président demande s'il y a d'autres interventions. Il propose que le conseil communautaire mandate les commissions Enfance Jeunesse et Finances pour étudier la faisabilité financière, technique et autre, afin de voir comment sont répartis les centres de loisirs communautaires et s'il faut réaliser une autre répartition. En revanche, le projet de délibération sur le transport est retiré de l'ordre du jour de ce conseil et espérant que dans les meilleurs temps des solutions pourront être proposées. Il insiste pour que ce travail soit commun aux deux commissions.

Pierre BAZELY demande si cela ne peut pas être un redéploiement de moyens humains au vu de ce qui a été dit précédemment.

Josette PUJOL n'y voit pas d'inconvénients mais dans l'immédiat il est impossible de le réaliser. Il y a quand même des inconnus. A ce jour il y a des TAP gratuits, demain ils seront payants. Les centres d'accueils ne sont pas gratuits. Il y a l'inconnu de la semaine, les parents vont devoir inscrire les enfants à la semaine et non plus à la journée. Il va falloir prendre en compte toutes ces inconnues et en tirer un bilan. Il faut se donner jusqu'à la fin de l'année.

Le Président redemande à ce que ces commissions se saisissent du problème le plus rapidement possible. Compte tenu de l'importance du sujet, il souhaite que le conseil communautaire se prononce sur l'orientation suivante, de renvoyer vers les deux commissions en demandant à ces mêmes commissions de rendre un bilan assez rapidement et dans l'attente aucune décision n'est prise.

Le Président soumet cette orientation au conseil communautaire.

Un accord est donné avec une abstention.

3 - GOUVERNANCE

3.1- Fusion avec la Communauté de Communes Vinça Canigou

Jean-Louis JALLAT rappelle que par délibération en date du 27 Mai 2014, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Vinça – Canigou » s'est prononcé pour le rattachement de cette Communauté de Communes à la Communauté de Communes du Conflent à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-41.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet a fixé, par arrêté préfectoral n° 2014182-0008 du 1^{er} Juillet 2014, notifié à la commune le 08 Juillet 2014, le projet de périmètre, d'un seul tenant et sans enclave, du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), après fusion. Sont annexés au dit arrêté préfectoral :

- le projet de statuts du futur EPCI ;

- le rapport explicatif concernant les informations sur les motifs de la fusion, la procédure mise en œuvre, les objectifs poursuivis et les conséquences principales en termes de compétences transférées et de gouvernance ;
- l'étude financière et fiscale des EPCI et des communes concernées par la fusion.

Il rappelle aussi que conformément aux dispositions de l'article L 5211- 41- 3 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur la base de l'arrêté préfectoral précité et de ses annexes, le Conseil Communautaire devra donner un avis :

- le projet de périmètre de la fusion envisagée et du futur EPCI ;
- le projet de statuts du futur EPCI ;
- la catégorie du futur EPCI ;
- le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires du futur EPCI.

L'arrêté préfectoral ainsi que l'ensemble des pièces annexées ont été transmis aux délégués.

Il rappelle que par délibération prise à la majorité dans sa séance du 12 juillet 2011, le Conseil avait émis un avis favorable au regroupement avec la Communauté de Communes Vinça Canigou.

Les communes et les communautés doivent délibérer avant le 08 octobre 2014, si des délibérations ne sont parvenues à cette date, ce sera un avis favorable. A ce jour sur 47 communes concernées, composant les deux communautés de communes, il en résulte que pour la Communauté de Communes Vinça Canigou, toutes les communes ont délibéré favorablement, il ne manquerait que la délibération de la commune de Baillestavy. Pour la Communauté de Communes du Conflent, à ce jour, il y aurait 19 communes qui se seraient prononcées favorablement, une ou deux ont voté contre, il manquerait donc 13 délibérations.

La nouvelle communauté de communes qui devrait voir le jour au 1^{er} janvier 2015, devrait porter le nom de « Communauté de Communes Conflent Canigou ». Le seuil des 20.000 habitants serait atteint, soit très exactement 20.689 habitants, il y aurait donc 73 délégués qui siègeraient à cette nouvelle communauté de communes. La composition du conseil communautaire se fera à partir du tableau de répartition automatique des sièges. En effet, par décision en date du 20 juin 2014, le Conseil Constitutionnel a annulé les dispositions qui permettaient de conclure des accords locaux entre les communes pour la composition du conseil communautaire. Il donne lecture du nombre de sièges répartis par commune : pour Prades 17 sièges, Vinça 5, Vernet-les Bains 4, Ria Sirach 3, Los Masos 2, pour toutes les autres communes qui n'ont pas été citées, un seul siège leur est attribué.

Le Président souhaite rappeler que dans cette affaire, ceux qui ont la main, plus que le conseil communautaire, ce sont les conseils municipaux. Les délibérations des conseils municipaux des communes membres de la future communauté de communes sont décisives. Ce sont leurs délibérations qui sont décisionnelles. Il précise aussi qu'il faudra l'avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale qui n'intervient qu'après l'échéance du délai fixé par l'arrêté préfectoral.

Jean-Louis JALLAT demande s'il y a des questions.

Pascal ESPEUT demande confirmation de la date limite pour délibérer sur ce point.

Jean-Louis JALLAT rappelle la date du 08 octobre 2014 puisque le Préfet a notifié son arrêté aux communes le 08 juillet 2014.

Pascal ESPEUT s'interroge sur le nombre de participants lors des conseils qui risque de poser un problème lors des prises de parole nécessaires. C'est un point sur lequel il pense qu'il faudrait réfléchir afin d'obtenir un fonctionnement qui permettrait à tout le monde de s'exprimer.

Le Président précise à Pascal ESPEUT que lors du précédent mandat le conseil était constitué de 89 personnes. Cela renvoie encore à la nécessité du travail en commissions ce qui n'exclut pas qu'il puisse y avoir des débats vivants mais si tout le monde travaille en amont, en commission, cela doit faciliter, normalement, l'exercice des délibérés.

Guy CASSOLY dit qu'il s'agit que d'une question de fonctionnement. Il souhaite savoir comment cela se passe au 1^{er} janvier 2015, fusion complète, on garde le même président, les mêmes vice-présidents, on revote ????

Le Président dit que tout est à refaire, on revote car il y a l'arrivée de nouvelles communes, de nouveaux maires, c'est tout à fait normal qu'ils redésignent les instances délibérantes de la communauté. Il rappelle qu'il avait proposé de désigner moins de vice-présidents que ce que la loi permet car il n'y aura pas beaucoup plus de vice-présidents, même avec un conseil communautaire plus large.

Pierre BAZELY souhaite dire deux choses. La première, le Président, vient de l'annoncer, moins de vice-présidents. La seconde, au vu des circulaires reçues du Préfet, si les communes ne se prononcent pas, dans un sens ou dans un autre, il a l'impression qu'il y a de la pression qui est faite.

Le Président précise qu'il ne fait aucune pression. Il rappelle que la loi dit que si le conseil municipal ne vote pas, son avis est réputé favorable. Il rappelle aussi que cette fusion est prononcée sur la base des compétences de la communauté de communes du Conflent actuelles.

Alain BOYER précise que c'est ce qu'il souhaitait demander au Président. Car tout le monde connaît la situation de la communauté de communes Vinça Canigou sur la compétence Eau et Assainissement. Il demande au Président si ce dernier aurait des informations à communiquer sur le projet de création d'un SIVOM. Il tient à préciser que son objectif a été d'intégrer la Communauté de Communes du Conflent car celle-ci n'avait pas la compétence Eau/Assainissement. Il voudrait partager cette conviction avec ses partenaires en espérant qu'à la suite de cela, les nouveaux élus qui avaient cette compétence-là, ne nous imposent pas d'aller vers cette compétence, s'ils ont la majorité.

Le Président fait un point sur ce dossier, vu qu'il a évolué. Il rappelle que dans les conditions majeures de ce rapprochement, il y avait le souhait de notre communauté de communes ne pas exercer la compétence Eau/Assainissement, préalable qui a constamment été rappelé. L'arrêté préfectoral, sur lequel la communauté de communes et les communes membres sont consultées, élargit le périmètre mais conserve nos compétences, il n'y a donc pas l'eau et l'assainissement. Or, la Communauté de Communes Vinça Canigou avait la compétence Eau/Assainissement. Depuis le dernier conseil communautaire, l'ensemble des communes membres de la communauté de communes Vinça Canigou, sauf Baillestavy, ont délibéré pour demander leur adhésion à la Régie de l'Eau et de l'Assainissement du Conflent. La Régie de l'Eau et de l'Assainissement du Conflent, dans deux délibérations, l'une d'orientation, l'autre décisionnelle, a décidé d'accepter l'adhésion de ces communes, sous réserve que leurs comptes et leurs gestions soient retracés dans le budget annexe de la régie, pour deux raisons. La première c'est que la Régie de l'Eau et de l'Assainissement du Conflent est gérée en régie directe et que ces communes sont régies par un contrat d'affermage. Ce contrat d'affermage échoit le 31 décembre 2016. Il est repris de droit par la collectivité qui absorbe. Il faut donc isoler dans un budget annexe cette gestion jusqu'à la fin de ce contrat. Au terme de ce contrat, le Comité Syndical de la Régie de l'Eau décidera soit de se mettre totalement en régie ou s'il poursuit. Il faut savoir qu'il est légal sur un même territoire, d'avoir une partie en régie directe

et l'autre en gestion d'affermage. Il lui semble qu'il y ait une large majorité pour ce rattachement. Ce sont les communes membres de ce Syndicat Intercommunal à Vocation Unique qui ont la main, il a, en sa qualité de président de ce syndicat, saisi tous les maires. Les communes doivent maintenant délibérer, sans avis émis, ce sera reconnu comme favorable. Il faudra être prêt à signer l'arrêté au 31 décembre 2014 afin qu'au 1^{er} janvier 2015 il y ait une continuité du service public d'eau et d'assainissement. Précision, la commune de Baillestavy ne souhaite pas intégrer la Régie du Conflent.

André ARGILES dit que dans la Régie du Conflent, une grande partie des communes membres de la communauté de communes sont adhérentes. Si la Régie décide un jour que la compétence Eau/Assainissement revienne à la charge de la communauté de communes.

Le Président rappelle que pour modifier les statuts, il faut qu'il y est 50 % des communes représentant les 2/3 de la population ou sinon il faut les 2/3 des communes.

La Régie du Conflent a un fonctionnement totalement autonome, c'est-à-dire avec les redevances d'eau et d'assainissements, et totalement mutualisé sur le territoire avec un prix unique. Elle a des subventions de l'agence de l'Eau, du Conseil Général et en dépense, elle a son programme de réseau. Il précise que les communes membres de la régie ne perçoivent pas un euro.

Le Président demande s'il y a d'autres questions et soumet à l'approbation du conseil.

Un accord est donné par 49 voix POUR, 2 voix CONTRE (Serge MANAUT et Éric NIVET) et 3 abstentions (Guy CASSOLY, Babya DUBOIS et Vincent MIGNON)

4 - CULTURE

4.1- Convention de Résidence d'artiste

Bernard LOUPIEN rappelle que Monsieur Thierry DELORY, dessinateur, demeurant à Perpignan ? propose de mener un projet portant sur la conception et la publication, à compte d'auteur, d'un ou deux ouvrages de présentation et de valorisation des atouts et des richesses du Conflent ainsi qu'un travail en collaboration avec la Comarque du Ripollès.

Monsieur Thierry DELORY propose de réaliser ce travail dans le cadre d'une convention de résidence d'artiste, au terme de laquelle la Communauté de communes le ferait bénéficier d'une mise à disposition gratuite, d'un hébergement lui permettant :

- de mener à bien son projet, à compte d'auteur, sur le patrimoine du Conflent, tout en préservant son énergie pour la réalisation de son œuvre ; l'hébergement sur place lui épargnant les allers-retours, fatigants et dispendieux de Prades à Perpignan ; sa présence sur site facilitant ainsi son travail,
- en contrepartie il pourra animer des conférences en direction du public conflentois, une exposition de son travail sera, également, mise en place pendant ou en fin de séjour.

Bernard LOUPIEN, après discussion en bureau, propose au Conseil de mettre à la disposition de Monsieur Thierry DELORY, demeurant au 3, Rue du Théâtre à Perpignan, à titre gracieux, un studio situé à la « Résidence Etudiante Henry GOUJON » pour la période du mois d'octobre 2014 à la fin du mois de septembre 2015, lui permettant ainsi de mener à bien son étude et de réaliser son œuvre ; la publication devra intervenir avant le 10 septembre 2015.

Le Président demande s'il y a d'autres questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

Bernard LOUPIEN souhaite communiquer quelques informations supplémentaires. Il souligne le travail réalisé par la Commission Transfrontalière. Il est organisé dans le cadre des échanges annuels, entre la Comarque du Ripollès et notre communauté de communes des parties festives, c'est ce qu'il y a eu à Prades, lors de la Saint Pierre, et des parties « travail » qui ont lieu en automne et qui se font d'un côté comme de l'autre de la frontière. Cette année, c'est dans un village de la Communauté de Communes du Conflent que ça se passera, en présence du Ministre de la Généralitat ainsi que d'autres partenaires. La commission transfrontalière effectuera un travail sur tout le patrimoine minier et essaiera de mettre en place un sentier transfrontalier, patrimonial. Et pour finir, un point sur la rentrée de l'Ecole de Musique du Conflent, il rappelle qu'il y a eu fusion entre l'Ecole de Musique de Vinça et celle du Conflent. Il y a aujourd'hui 150 élèves, les interventions en milieu scolaire ont pu commencer, les agréments ayant été obtenus très rapidement cette année.

Bernard LOUPIEN rappelle le travail effectué par la commission Culture sur le lancement du réseau de bibliothèques qui aura lieu le 13 octobre, prochain. Et le second point, c'est l'ouverture du second bâtiment de l'Ecole de Musique du Conflent.

Le Président informe l'assemblée que la séance est interrompue. Mr le Maire de Vernet, Henri GUITART, invite l'assemblée à une collation.

La séance reprend.

5 – URBANISME

Le Président communique deux informations sur le SCOT, et sous le contrôle de José MONTESSINO. La communauté de communes a été avisée, à la fin du mois d'Août, que le Préfet des Pyrénées Orientales avait franchi une étape, à savoir qu'il a saisi le Conseil Général, pour avis, sur le périmètre envisagé. Et que par ailleurs, les communautés de communes du Capcir ont délibéré de leur côté, pour un périmètre du Scot Cerdagne Capcir. Il rappelle donc que le Conseil Général dispose de trois mois pour rendre son avis, ceci n'ayant pas empêché la communauté, grâce au soutien de l'AURCA, d'entamer la concertation citoyenne.

José MONTESSINO rappelle qu'il s'agit pour l'instant du périmètre après il y aura le SCOT par lui-même, qui nécessite une très grosse mise en place. Le travail a commencé, par deux réunions publiques, deux ateliers « citoyenneté » auront lieu courant octobre, en ayant invité toutes les populations des deux communautés. Il y a un énorme travail à faire car il n'y a rien. Tout est à mettre en place. Il rappelle aux personnes inscrites à la Commission Urbanisme de venir assister aux réunions.

Bernard LAMBERT rappelle que lors de ces réunions, il y a eu 90 personnes, la première fois, et 60 la seconde. Il y a eu beaucoup d'interventions, il va y avoir des ateliers « citoyenneté » et le proviseur du lycée souhaite une intervention au lycée. La jeunesse pourra être associée.

José MONTESSINO précise que le proviseur du lycée nous a interrogés sur la présence des jeunes qui n'apparaissent nulle part. Les deux réunions publiques qui ont été faites au lido vont être proposées au lycée afin de leur expliquer ce qu'est un SCOT.

5.1 Appel à Manifestation d'Intérêt « Centres Bourgs »

Elisabeth PREVOT rappelle que par courrier du 1^{er} Juillet 2014, Monsieur le Préfet de Région Languedoc-Roussillon a fait part à la Communauté de Communes que le Gouvernement a décidé de lancer une expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres-bourgs. Cette démarche expérimentale, pilotée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), vise à :

- dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles ;
- améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ;
- accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Cette initiative s'appuie sur un repérage de territoires (bourgs et leur Communauté de Communes) dans les bassins de vie ruraux et périurbains, qui a été réalisé sous l'égide des Préfets de Région. 300 centres-bourgs ont été identifiés dans toute la France, 50 devraient être retenus, dont 3 en Languedoc-Roussillon.

L'Etat a présélectionné la commune de Prades, à la fois pour son rôle avéré de centralité de proximité et en raison des difficultés qu'elle connaît sur les plans démographique, économique et en matière de logement.

Ainsi, il est proposé à la Communauté de Communes, en collaboration avec la Commune de Prades, de candidater à cet appel à projet.

Les centres-bourgs retenus pourront, par convention, bénéficier de financements prioritaires, tels que :

- du FNADT, pour l'ingénierie ;
- du Logement Locatif Social BOP135, pour le financement des opérations de bailleurs sociaux ;
- de l'ANAH, pour les opérations privées, dans le cadre d'une OPAH centre-bourg.

Ce dossier devrait mettre en avant les opérations du centre-bourg et de son EPCI visant au maintien de ce rôle, il a été élaboré en partenariat avec la Commune de Prades. Le schéma de développement économique du territoire réalisé par la Communauté de Communes a permis de présenter l'état des lieux du territoire, ses enjeux et les axes de développement retenus.

Pour le centre-bourg, l'étude urbaine du centre-ville a permis de présenter ses problématiques et les objectifs de la ville et les projets en faveur de sa revitalisation.

Compte tenu de l'intérêt que revêt cette opération, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la candidature conjointe de la Communauté de Communes et de la Commune de Prades à l'Appel à Manifestation d'Intérêt centres-bourgs (A.M.I. Centres-Bourgs).

Elle donne lecture du document projeté. En termes de budget, elle précise que c'est un budget prévisionnel qui est présenté sur plusieurs années et qui est la résultante de toutes les actions qui ont été listées et sur lesquelles nous avons évalué le coût. Deux grands volets dans ce budget, un budget fonctionnement et un investissement.

Dans le budget fonctionnement, il y a trois grandes catégories de dépenses, pour l'ingénierie en termes de recrutement de personnel si nécessaire, pour les études, pour la communication et de rémunérations éventuelles. Il est permis d'avoir des financements pour des prestataires/partenaires. Cela donne un budget sur 3 ans pour le fonctionnement parce que le FNADT a des programmes triennaux, soit environ 320.000 € par an.

Pour l'investissement, avec tous les volets de cet appel à projet, des investissements sur tout le volet Habitat, sur les aménagements de proximité, sur les équipements publics, tout ce qui concerne le développement économique et un accompagnement social qui est le fil rouge de ce programme. Cela donne un budget confondu, communauté de communes et commune, de 29 millions pour une période de 6 ans.

Ce budget a été construit à partir des opérations qui ont été pressenties et en même temps, en fonction des investissements et des dépenses de fonctionnement que la commune et la communauté de communes ont réalisées sur les dernières années. C'est en fonction de cela que l'autofinancement communauté de communes/commune a pu être déterminé et les financements complémentaires à demander au travers de ce programme. Pour la commune de Prades, c'est un investissement de 10 millions d'euros sur 6 ans et pour la communauté de communes, c'est un investissement quasi identique et toutes les subventions qui pourraient être demandées autour de ce programme. Résultat, à la suite de ce programme, les dossiers de candidature sont partis, les délibérations de la commune et de la communauté de communes doivent être expédiées avant le 10 octobre à la Préfecture de Région. Courant novembre, la sélection sera faite pour les 50 villes. Si le dossier est retenu, il y aura des renégociations action par action, année par année de programmation.

	Montant en k € HT pour 6 ans
Crédits de la commune :	10 000
Crédits de l'EPCI :	8 000
Crédits du Conseil général :	200
Crédits du Conseil régional :	1 000
Crédits FEDER / FEADER :	2 800
Autres crédits (précisez) : ANAH, DETR, DRAC, ADEME, FISAC, massif, privés...	6 400
TOTAL	28 400

Le Président rappelle que c'est un programme lancé par le Gouvernement. En fait, tous les projets qui étaient en cours, ont été recyclés pour essayer d'obtenir leurs éligibilités à ces subventions. Sur les 3 territoires du Département présélectionnés, il n'y en a que deux qui ont passé la première étape.

Pierre BAZELY s'interroge sur deux points. Ce sont des questions pratiques. Il rappelle qu'il a joué le jeu avec l'OPAH, il a fait une diffusion complète sur sa commune sur support papier, il a retourné 11 questionnaires à l'OPAH et attend toujours des nouvelles. Le second point, c'est qu'il a constaté que la communauté de communes représente, presque, la moitié de l'investissement. Il a l'impression que Prades utilise la communauté de communes pour faciliter ses investissements ou ses subventions. Il y a un petit quelque chose qui le dérange, sans aucune arrière-pensée politique.

José MONTESSINO répond que concernant l'OPAH, à aujourd'hui, il s'agit de l'étude pré-opérationnelle. Les dossiers doivent être déposés avant la fin de l'année. Après cette date, les élus seront contactés pour connaître la suite donnée aux dossiers déposés et engager une convention opérationnelle avec l'ANAH.

Fabienne BARDON indique qu'à la lecture de l'appel à projet lancé par l'Etat, le projet doit être réalisé conjointement avec la communauté de communes. Il y a des chances que cela aboutisse grâce au travail fait par Élisabeth PREVOT et les différentes commissions. Ce serait dommage de ne pas obtenir des subventions supplémentaires sur tous les dossiers qui sont en cours à la Communauté de Communes.

Le Président ne souhaite pas ouvrir ce genre de débat. Il y a un dossier technique à remplir, à savoir quels sont les investissements de la ville et ceux de la communauté de communes éligibles à ces subventions. Chaque institution a ses compétences fixées par ses statuts. Il s'agit,

sur ce point, ensemble d'essayer d'avoir de l'argent à l'Etat, pour financer les projets des 2 collectivités.

Pierre BAZELY revient sur ce qui a été dit. Le président a bien dit que la communauté de communes représentait presque la moitié de l'investissement. S'il n'a pas compris, il souhaite volontiers revenir sur le sujet.

Le Président rappelle qu'il a été demandé de remplir des cases d'opérations subventionables au titre des critères que l'appel à projet a sélectionnés. Il a été pris toutes les opérations qui étaient programmées pour la ville comme pour la communauté de communes et correspondant aux règles du cahier des charges.

Elisabeth PREVOT reconnaît qu'elle aurait pu présenter deux tableaux séparés, avec deux colonnes, il y a d'un côté, les actions de la communauté de communes, qui lui sont propres et qui sont à hauteur de 8 millions et de l'autre côté les actions de la commune qui lui appartiennent et à hauteur de 10 millions. Les opérations pour chacune des entités sont identifiées.

José MONTESSINO rappelle qu'il a fallu répondre très rapidement et que si le dossier est retenu, il faudra affiner les projets et les montants.

André ARGILES dit que sur le fond, il est d'accord mais sur la répartition, il y a des petites communes qui vont s'interroger. Il faudrait avoir une réflexion sur les petites communes. Depuis la création de la communauté de communes, les habitants ne voient pas de différence entre avant la communauté et maintenant qu'elle existe.

André ARGILES demande au Président, d'écouter les habitants des villages.

Bernard LOUPIEN dit que la crèche intercommunale est ouverte à tout le monde.

André ARGILES lui répond que oui mais pour les enfants d'Olette, ce n'est pas pratique de venir à Prades.

Fabienne BARDON comprend la remarque d'André ARGILES. Elle dit qu'il ne faudrait pas que les petites communes soient obligées, et c'est ce qu'on nous amène à faire, de transférer des compétences qu'elles ne souhaitent pas transférer pour pouvoir avoir les moyens de continuer. Il faut faire attention de ne pas tomber dans le panneau où au final, on se retrouvera avec des communes qui n'ont plus aucune compétence. Il faut amener les projets.

André ARGILES indique que la communauté serait plus visible si elle soutenait des projets dans les communes. Certaines ont des projets de gîte qui peuvent être relis au développement touristique.

Le Président demande s'il y a d'autres questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 52 voix POUR et 1 ABSTENTION (Pierre BAZELY)

6 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6.1- OCMACS

Elisabeth PREVOT rappelle que par délibération du 24 septembre 2010, le Conseil Communautaire avait accepté de mener une Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services sur son territoire en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie, dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Cette opération est arrivée à son terme au 31 décembre 2013 et il sera proposé au Conseil de renouveler cette opération pour la période 2014/2017. Cette opération a pour objectif d'aider à la modernisation du commerce et de l'artisanat de proximité, et est encadrée par des textes réglementaires précis. A travers ce dispositif, les commerçants et artisans du territoire de la communauté pourraient bénéficier d'un accompagnement spécifique des techniciens de la CCI et de la CMA, ainsi que de subventions pour la modernisation de leurs locaux d'activité.

Tous les commerçants et artisans de proximité dans tous les villages de la communauté peuvent bénéficier des aides, à l'exception des pharmacies, agences immobilières, entreprises installées en zones commerciales ou artisanales périphériques, les hôtels et campings. Les travaux financés sont tous les investissements liés à la modernisation des locaux (travaux de façade, rénovation intérieure). En cas d'acceptation par les financeurs, la CCI prendra en charge l'animation de l'opération (réunions d'information, courriers aux entreprises, information des communes, réalisation des dossiers de subvention des entreprises, formations pour les chefs d'entreprise, communication...).

Elle dit que le taux de subvention sur les travaux de modernisation réalisés par les entreprises est de 30 %, soit 15 % par le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) et 15 % par les collectivités territoriales (Communautés de Communes), les 70 % restants sont financés par les entreprises. Cette mesure est le seul dispositif d'aide existant pour le commerce et l'artisanat. La CCI et la CMA ont toujours réalisé avec succès ces opérations en milieu rural. Sur la précédente programmation, la communauté a ainsi aidé, 25 entreprises sur tout le territoire dont 15 sur les villages et 10 sur la commune de Prades.

Un comité de pilotage sera mis en place mais le conseil communautaire attribuera chaque subvention à titre individuel, pour les seules entreprises dont le siège se situe sur le territoire intercommunal. Le conseil communautaire devra donner son accord pour que cette OCMACS soit mise en œuvre sur le territoire intercommunal. La commission Développement Economique a émis un avis favorable et propose que la Communauté de Communes du Conflent réunisse un financement à hauteur de 40.000 € pour l'ensemble de la période 2014 /2017.

Claude ESCAPE dit que lors de la précédente opération, certaines entreprises n'ont pas été informées de cette aide. Il souhaiterait que cette nouvelle opération soit bien signalée, et diffusée.

Elisabeth PREVOT précise qu'un courrier a été envoyé à toutes les entreprises inscrites au fichier du Registre du Commerce et de la Chambre des Métiers afin de les informer de cette opération, ce qui a représenté à peu près, 1200 envois. L'information a été faite aussi dans le journal, sur des sites internet. Il peut y avoir des entreprises non éligibles au projet. Elle demande aux élus de porter la bonne parole autour d'eux.

Henri GUITART rappelle que pendant 3 années, ils ont travaillé ensemble et qu'au sein de la Communauté de Communes Canigou Val Cady des dossiers avaient été déposés et non acceptés car non éligibles.

Elisabeth PREVOT apporte une précision, la Chambre de Commerce a travaillé jusqu'à lors sur 4 territoires de communautés de communes, conjointement, Roussillon Conflent, Vinça Canigou, Conflent et Canigou Val Cady. Dans la rédaction des courriers il est précisé que

certaines travaux sont éligibles, d'autres pas. C'est une demande complexe avec des conditions à remplir.

Pierre BAZELY expose que sur sa commune, il y avait un bistrot de pays qui a fermé et que la commune est en train d'essayer de le racheter. Il souhaite savoir si sur le principe de cette opération, la commune pourrait en bénéficier.

Elisabeth PREVOT répond que non et heureusement car il existe de meilleures aides pour les communes, et l'invite à prendre contact avec la Chambre de Commerce et Géraldine CAYROL qui est la chargée de mission en Développement Economique de la communauté de communes.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

7 - FINANCES

7.1- Rapport de la CLECT

Arlette BIGORRE rappelle que lors de la réunion du 2 septembre dernier, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adopté son rapport définitif pour l'exercice 2014.

Elle propose au conseil communautaire d'en prendre acte et d'autoriser le Président à demander aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer dans un délai de 3 mois.

Christian ALIU présente le rapport de la CLECT.

- **VERNET LES BAINS**

Compte tenu des éléments financiers communiqués la commission décide de fixer les charges et produits transférés par la commune de VERNET LES BAINS comme suit :

VERNET LES BAINS CHARGES TRANSFEREES	
- VERNET ENFANCE JEUNESSE	
ACHATS	3 875
Services extérieurs	1 339
Autres services extérieurs	1 297
Subvention FRANCAS	114 475
TOTAL DEPENSES	120 986
Participations CAF MSA	42 159
TOTAL RECETTES	42 159
DEFICIT ENFANCE JEUNESSE	78 827
CRECHE DE VERNET LES BAINS	
ACHATS	11 821
Services extérieurs	17 026
Autres services extérieurs	1 608
FRAIS DE PERSONNEL	156 031
ANNUITE	35 565
MOBILIER	1 362
TOTAL DEPENSES	223 413
7066-70 - Redev. services à car. social	20 142
7478-74 - Autres organismes	94 573
TOTAL RECETTES	114 716
DEFICIT CRECHE	108 697
FOURRIERE ANIMALE	
1501 Habitants X 1,40	2 101
TOTAL DES CHARGES TRANSFEREES	189 625

PRODUITS TRANSFERES	
TH	425 494
TFNB	769
CFE	163 192
TANB	3 538
IFER	5 100
CVAE	20 959
TASCOM	9 108
FNGIR	-335 842
Allocations compensatrices	6 004
Dot Comp. Part Salaires	50 823
TOTAL DOTATIONS	56 827
TOTAL PRODUITS TRANSFERES	349 145

La commission décide, à l'unanimité, de fixer le montant des charges et des produits transférés par la commune de VERNET LES BAINS comme suit :

VERNET LES BAINS ATTRIBUTION DE COMPENSATION	
TOTAL CHARGES TRANSFEREES	189 625
TOTAL PRODUITS TRANSFERES	349 145
ATTRIBUTION COMPENSATION	159 520

Par ailleurs, il est acté qu'au premier janvier 2015, la commune de VERNET LES BAINS réintégrera un agent qui avait été transféré à la communauté de communes du CONFLENT au premier janvier 2014. Le cout salarial annuel correspondant ; estimé à ce jour à 26 767 € ; sera déduit du total des charges transférées de la commune.

- **CORNEILLA DE CONFLENT**

PRODUITS TRANSFERES		CHARGES TRANSFEREES	
TH	69 750	Périscolaire	5 903
TFNB	419	Fourrière animale	666
CFE	27 484		
TANB	143		
IFER	1 020		
CVAE	3 605		
FNGIR	-36 462		
Allocations compensatrices	96		
Dot Comp. Part Salaires	14 396		
TOTAL PRODUITS	80 451	TOTAL CHARGES	6569

La commission décide, à l'unanimité, de fixer le montant des charges et des produits transférés par la commune de CORNEILLA DE CONFLENT comme suit :

CORNEILLA DE CONFLENT - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	
TOTAL PRODUITS TRANSFERES	80 451
TOTAL CHARGES TRANFEREES	6 569
ATTRIBUTION COMPENSATION	73 882

- **CAMPOUSSY**

PRODUITS TRANSFERES		CHARGES TRANSFEREES	
TH	7 516	Fourrière animale	67
TFNB	92		
CFE	202		
IFER	1 038		
CVAE	4		
TOTAL PRODUITS	8 852	TOTAL CHARGES	67

La commission décide, à l'unanimité, de fixer le montant des charges et des produits transférés par la commune de CAMPOUSSY comme suit :

CAMPOUSSY - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	
TOTAL PRODUITS TRANSFERES	8 852
TOTAL CHARGES TRANFEREES	67
ATTRIBUTION COMPENSATION	8 785

Le Président souhaite donner un point d'information sur l'attribution de compensation de la commune de Vernet-les Bains. Il précise que cette attribution sera accrue de 26.767 €, dans la mesure où un agent, venant de la communauté de communes Canigou Val Cady, qui avait été transféré à la Communauté de Communes du Conflent, rejoint la commune de Vernet-les Bains. Il dit que la communauté de communes aura une dépense en moins et donc de ce fait une attribution de compensation majorée, sauf que ce transfert ne sera effectif qu'au 1^{er} janvier 2015.

Le Président demande s'il y a des questions et propose de prendre acte du rapport de la CLECT.

Le Conseil prend acte.

7.2 - Attributions de compensation

Arlette BIGORRE propose au Conseil Communautaire de fixer, à l'unanimité, conformément aux recommandations du rapport de la CLECT, les attributions de compensation à verser aux communes.

Christian ALIU donne lecture des attributions de compensation.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT - ATRIBUTIONS DE COMPENSATION		
COMMUNES	AC 2014	AC 2015
Campome	0	0
Campoussy	8 785	8 785
Canaveilles	55 772	55 772
Casteil	9 210	9 210
Catllar	-7 620	-7 620
Clara	5 065	5 065
Codalet	4 702	4 702
Conat	591	591
corneilla de Conflent	73 882	73 882
Escaro	507	507
Eus	6 394	6 394
Fillois	15 309	15 309
Fontpedrouse	98 858	98 858
Fuilla	86 634	86 634
Jujols	709	709
Los masos	-4 391	-4 391
Mantet	4 168	4 168
Molitg	51 517	51 517
Mosset	-2 477	-2 477
Nohedes	5 244	5 244
Nyer	54 246	54 246
Olette	51 615	51 615
Oreilla	0	0
Prades	869 215	869 215
Py	2 862	2 862
Ria Sirach	155 558	155 558
Sahorre	13 738	13 738
Serdinya	120 323	120 323
Souanyas	3 834	3 834
Taurinya	2 293	2 293
Thues	47 397	47 397
Urbanya	370	370
Vernet les bains	159 520	186 287
Villefranche	51 132	51 132
TOTAL	1 944 962	1 971 729

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné avec 1 ABSTENTION (Guy CASSOLY)

7.3 – Convention de remboursement de dépenses - Commune de Vernet-les Bains

Arlette BIGORRE rappelle que par arrêté préfectoral n° 2013148-0007 du 28 mai 2013, le périmètre de la Communauté de Communes a été étendu aux Communes de Corneilla de Conflent, Vernet-les Bains et Campoussy.

La Commune de Vernet-les Bains, dans l'intérêt de la continuité du service public a assumé un certain nombre de charges (téléphonie et énergie...) au cours du premier semestre, temps nécessaire aux transferts de contrats pour un montant de 5.731,22 €.

Elle propose au Conseil d'autoriser le Président à signer une convention de remboursement de dépenses avec la Commune de Vernet les Bains.

Pierre BAZELY remarque que la présentation des finances est très synthétique et heureusement pour lui qu'il fait partie de la commission.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

Arlette BIGORRE explique que suite à la visite de Madame la Préfète, il est possible d'obtenir une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour l'acquisition de terrains sur la ZAC de Gibraltar.

Le Président explique que lors de cet entretien sur le dossier de l'entreprise VIALADE, future champignonnière à Olette, il a été expliqué à Madame la Préfète que la communauté de communes allait être confrontée à des problèmes de foncier économique à court terme compte tenu de la surface consommée par cette entreprise, même si la communauté de commune souhaite, dans l'espace restant, privilégier des entreprises historiquement d'insertion installée là-bas. Madame la Préfète a souhaité savoir s'il y a avait du foncier disponible, viabilisé, constructible et en phase d'être acquis pour y installer des entreprises. Si tel est le cas, elle propose d'attribuer à la Communauté de Communes du Conflent, une subvention au titre de la DETR sur le reliquat 2014. Seule condition à remplir, qu'une délibération rapide soit prise d'où la saisine qui est faite ce soir.

Le Président propose au conseil d'acquérir, dès obtention de la subvention DETR proposée par Madame la Préfète, les 3 parcelles situées à la ZAC de Gibraltar, à côté de celle déjà acquises pour le village d'entreprises. Il donne lecture des informations cadastrales et tarifaires.

Acquisition des parcelles suivantes :

- Lot n°28 cadastré AH 367 + AH4p
- Lot n°29 cadastré AH 368 + AH4p + AH5p + AH7p
- Lot n°30 cadastré AH 359p + AH7p + AH5p
-

Le montant total de ces acquisitions est de 167.118 € H.T. répartis comme suit :

Lot	Surface m²	SHON par lot m²	Prix
28	628	499	48 984 €
29	755	600	57 380 €
30	821	653	60 754 €
TOTAL 3 Parcelles	2 204		167.118 €
TVA			33 423,60 €
PRIX TTC ENSEMBLE			200 541,60 €

Le Président propose au conseil de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2014 Foncier Economique pour la réalisation de cette opération, de l'autoriser à procéder aux acquisitions, et précise que la délibération devra indiquer que la mise en œuvre de cette opération sera subordonnée à l'octroi effectif de la DETR par la représentante de l'Etat.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné et une abstention (Pascal ESPEUT)

8 – PERSONNEL

8.1- Modification du tableau des effectifs

Patrice ARRO précise qu'afin de permettre les avancements de carrière des agents de la Communauté, la Commission du Personnel proposera au Conseil de créer les grades suivants au tableau des effectifs :

- 3 Adjoints Techniques 1^{ère} Classe à temps plein
- 1 Technicien Territorial à temps plein
- 3 Adjoints du Patrimoine 1^{ère} Classe à temps plein
- 1 Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps plein
- 1 Adjoint Technique 2^{ème} classe à 30/35^{ème} à temps non complet

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

8.2- Prime de fin d'année

Patrice ARRO propose au Conseil, conformément aux délibérations antérieures, de maintenir le montant de la prime de fin d'année pour un montant 432 € brut pour un agent à temps plein, cette prime ne pouvant être réévaluée que dans la limite du point d'indice qui n'a pas varié en 2014. Le versement de cette prime sera effectif au mois de novembre et non décembre, comme les années précédentes, suite à la demande du CTP.

Pierre BAZELY souhaite une précision, cela concerne les agents communaux ou intercommunaux car il y a un agent communal qui travaille à la communauté de communes.

Le Président répond que cela ne concerne que les agents de la communauté de communes, il précise que son agent communal est mis à disposition de la communauté de communes.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

8.3 – Conventions de mise à disposition de services

8.3.1 Convention de mise à disposition

Patrice ARRO dit qu'afin de mettre en oeuvre le service périscolaire à l'école de Corneilla de Conflent dans le cadre de la compétence Enfance Jeunesse, il propose au conseil d'établir une convention de mise à disposition de services avec la commune.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

8.3.2. Avenant à la convention de mise à disposition de Mosset

Patrice ARRO propose au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention de mise à disposition de services établie avec la Commune de Mosset afin de mettre à disposition de la Commune les services administratifs de la communauté de communes, pour une quotité indicative de 16 h 15 par semaine.

Il précise que la Commune de Mosset remboursera la Communauté de Communes à hauteur de 100 % de la charge nette du coût de fonctionnement dudit service au vu d'un état semestriel établi avec la Commune de Mosset.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

9 - ENVIRONNEMENT

9.1- Adhésion au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly

Henri SENTENAC rappelle que depuis plusieurs mois, les élus de la Communauté de Communes « Agly-Fenouillèdes » en partenariat avec les collectivités du bassin versant de l'Agly, ont travaillé sur le projet de création d'un Syndicat Mixte afin de répondre efficacement aux enjeux forts de ce territoire liés à l'eau tels que : risque d'inondation, entretien des cours d'eau, qualité de l'eau, gestion des sécheresses, etc...

Par arrêté préfectoral du 25 Juillet 2014, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales a fixé le projet de périmètre en vue de la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly ; ce projet prévoit notamment l'adhésion de la Communauté de Communes du Conflent à ce futur Syndicat en représentation de la Commune de Campoussy.

Henri SENTENAC propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Conflent en représentation de la Commune de Campoussy, au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly.

Alain BOYER dit qu'en janvier, il faudra délibérer pour la commune de Sournia sur le même principe.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 50 voix POUR et 3 CONTRE (Pascal ESPEUT, Serge JUANCHICH, Vincent MIGNON)

9.2- Mise en place d'une benne pour les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) en déchetteries – CTCM Sydetom66/Eco Mobilier

Le Président explique que la communauté de commune a été saisie par le SYDE TOM 66, qui nous signale avoir contracté avec un nouvel éco-organisme dénommé ECO MOBILIER, un contrat dans le cadre d'une nouvelle filière de tri sélectif, qui concerne comme son nom l'indique la récupération des déchets d'ameublement. Il est demandé à la communauté de communes l'autorisation d'installer des bennes de récupération du mobilier dans nos déchetteries et que l'accord de cette installation soit prise par délibération, et transmise au plus tard le 17 novembre 2014.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

10 - DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil.

N°107-14

Objet : Centre de loisirs Prades - contrat livraison repas

Considérant qu'il convient de conclure un contrat de prestation de services pour la fourniture de repas du centre de loisirs du site de Prades ;

DECIDE

Article 1 : De procéder à la signature du contrat de fourniture de repas avec l'association de l'institution privée Saint Joseph (O.G.E.C) sis rue Paul Tortelier 66500 PRADES pour la mise en place de ce service.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une durée de 7 semaines, du 07 juillet au 22 août 2014.

Article 3 : Le prix du repas est de 6,50 € TTC.

Article 4 : les crédits sont prévus au budget, chapitre 011.



N°111-14

Objet : Maîtrise d’œuvre relative à la Conception de bâtiments tertiaires et industriels de type « Pépinière et Hôtel d’entreprises » à Prades (66)

Considérant qu’il convient de retenir un prestataire afin de débiter les missions de maîtrise d’œuvre ;

DECIDE

Article 1 : De confier au groupement représenté par le cabinet MEYMOAR (Hervé MEYER), architecte, la mission de maîtrise d’œuvre pour la Conception de bâtiments tertiaires et industriels de type « Pépinière et Hôtel d’entreprises » à Prades (66), pour un taux de rémunération de 8.95%, le montant des travaux étant fixé à 1.400.000€ HT.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.



N°133-14

Objet : Crèche les Bouts d’Choux – Avenant n°1 contrat prestation de restauration

Considérant qu’il convient de conclure un avenant n°1 au dit contrat de prestation de services pour la fourniture de repas du multi accueil « Les Bouts d’choux » de Prades ;

DECIDE

Article 1 : De procéder à la signature de l’avenant n°1/01032014 au contrat de fourniture de repas avec la SARL BARBOTEU RESTAURATION 3 bvd de Clairfont Site Naturopole Bât G 66350 TOULOUGES pour la mise en place de ce service.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une durée de 3 mois, du 1^{er} Juillet 2014 au 30 Septembre 2014.

Article 3 : Le prix des repas sont :

Menu Grand est de 3,20 € HT - Menu Moyen est 2,90 € HT - Menu Petit est 2,30 € HT

Article 4 : les crédits sont prévus au budget, chapitre 011.



N°134-14

Objet : Crèche les Petits Lutins - contrat prestation de restauration

Considérant qu’il convient de conclure un contrat de prestation de services pour la fourniture de repas du multi accueil « Les Petits Lutins » de Vernet-les-Bains ;

DECIDE

Article 1 : De procéder à la signature du contrat de fourniture de repas avec la SARL BARBOTEU RESTAURATION 3 bvd de Clairfont Site Naturopole Bât G 66350 TOULOUGES pour la mise en place de ce service.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une durée de 3 mois, du 1^{er} Juillet 2014 au 30 Septembre 2014.

Article 3 : Le prix des repas sont :

Menu Grand est de 3,20 € HT - Menu Moyen est 2,90 € HT - Menu Petit est 2,30 € HT - Goûter est 0,60 € HT

Article 4 : les crédits sont prévus au budget, chapitre 011.



N°136-14

Objet : Acquisition d'un porteur poids lourds équipé d'une benne à ordures ménagères avec grue auxiliaire et lève conteneurs

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 23 juillet 2014 et 20 aout 2014 ;

Considérant qu'il convient d'attribuer les deux lots objets du marché ;

DECIDE

Article 1 : De confier les prestations pour l'Acquisition d'un porteur poids lourds équipé d'une benne à ordures ménagères avec grue auxiliaire et lève conteneurs, objets de la consultation ci-dessus mentionnée aux entreprises ci-après :

*Lot 1 Porteurs poids lourd :

VOLVO TRUCK CENTER AQUITAINE LANGUEDOC – SITE DE PERPIGNAN – AVENUE DE BERLIN – GRAND ST CHARLES – 66000 PERPIGNAN

Montant HT : 81.000 €

Montant TTC : 97.200 € (TVA 20%)

*Lot 2 benne à ordures ménagères avec grue auxiliaire et lève conteneurs :

MANJOT HYDRO – 7 RUE VIVIER MERLE – 69 200 VENISSIEUX

Montant HT : 138.200 €

Montant TTC : 165.840 € (TVA 20%)

Montant total du marché : 219.200 € HT soit 263.040 € TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget des ordures ménagères



N°137-14

Objet : Avenant n°1 au marché de maitrise d'œuvre pour l'agrandissement et la rénovation du local du personnel du service ordures ménagères.

Considérant que le mandataire du groupement a changé de forme sociale pendant l'exécution du marché ;

DECIDE

Article 1 : d'accepter l'avenant n°1 au marché de maitrise d'œuvre pour l'agrandissement et la rénovation du local du personnel du service ordures ménagères, portant transfert du contrat à la SARL ARTE FACTA.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget OM



N°138-14

Objet : MAPA - Travaux de rénovation du centre d'accueil de loisirs primaire de Prades

Considérant qu'il convient d'attribuer l'ensemble des lots objets de la consultation afin de réaliser les travaux ;

DECIDE

Article 1 : De confier les travaux de rénovation du centre d'accueil de loisirs primaire de Prades, objets de la consultation ci-dessus mentionnée aux entreprises ci-après :

NOM ENTREPRISE	LOT	MONTANT RETENU HT
SEE COLOM	1. Démolition Maçonnerie	57.966,04 €
SARL LOPEZ Isidore et Fils	2. Menuiserie bois	31.505 €
SARL COMERO	3. Menuiserie alu	20.990 €
SARL NASSALI	4. Serrurerie	18.620,80 €
EURL TAYEBI	5. Cloison Isolation	35.860,80 €
SARL VILLACEQUE	6. Revêtement de sol - Faïence	38.950 €
ETS SERGE RESPAUT	7. Electricité chauffage	31.178 €
SARL MUNOZ ET FILS	8. Plomberie Sanitaire Ventilation	44.949 €
SARL LE PEINTRE DES PO	9. Revêtements murs et plafonds	14.998,14 €
SARL HULLO FROID	10. Cuisine Restauration	27.751,86 €

Le montant total des offres retenues s'élève à 322.729,64 € HT soit 387.323,56 € TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.

11 - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 30.

Les Conseillers Communautaires

AMBRIGOT	ANDRE	
ANCEAU	AGNES	
ARGILES	ANDRE	
ARRO	PATRICE	
BARAILLE	JULIEN	
BARDON	FABIENNE	

BAZELY	PIERRE	
BEKHEIRA	AHMED	
BIGORRE	ARLETTE	
BLAISE	JEAN-LUC	
BOBE	GUY	<i>Absent</i>
BONNIOL	AURELIE	
BOUSIGUE	PIERRE	
BOUVIER	GERALDINE	
BOYER	ALAIN	
BRUN	ANNE-MARIE	
CAROL	CHRISTOPHE	
CASES	JULIETTE	
CASSOLY	GUY	
CASTEX	JEAN	
COSTE	GILBERT	

CRISTOFOL	SAUVEUR	<i>Absent</i>
DE MOZAS	CORINNE	
DELCOR	YVES	
DUBOIS	BABYA	
ESCAPE	CLAUDE	
ESPEUT	PASCAL	
FOURQUET-TUREL	FRANCOISE	<i>Absente</i>
GOBERT FORGAS	THERESE	
GUITART	HENRI	
JALLAT	JEAN-LOUIS	
JALIBERT	BRIGITTE	
JANER	JEAN-CHRISTOPHE	<i>Procuration à Yves DELCOR</i>
JUANCHICH	SERGE	
JUBAL	LIONEL	
LAGUERRE	ROBERT	<i>Représenté par Stéphane SALIES</i>

LAMBERT	BERNARD	
LAPASSET	CHRISTELLE	<i>Procuration à Jean MAURY</i>
LLOPIS	ANTOINE	
LOUPIEN	BERNARD	
MACH	CATHY	
MALPAS	BERNARD	
MAURY	JEAN	
MAYDAT	JEAN-MARIE	<i>Représenté par Serge MANAUT</i>
MIGNON	VINCENT	
MIQUEL-LACARRAU	CAROLE	<i>Procuration à Julien BARAILLE</i>
MONTESSINO	JOSE	
NIVET	ERIC	
PACULL	JEAN-MARC	
PAGES	JEAN	
POUGET	GENEVIEVE	<i>Absente</i>

PREVOT	ELISABETH	
PUJOL	JOSETTE	
ROUCH	JEAN-JACQUES	
SANGLA	JEAN-PAUL	
SENTENAC	HENRI	
TEULIERE	HUGUETTE	<i>Absente</i>
VILA	LOUIS	